



LA LETTRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

N°5

Edito

Les premiers théoriciens et les expériences de l'économie sociale apparaissent au XIXème en réaction à la brutalité de la révolution industrielle ; elle est inséparable de l'histoire du mouvement ouvrier. Les missions du mouvement coopératif se rapprochent des exigences éthiques du socialisme. L'intérêt politique d'un soutien à l'entrepreneuriat coopératif est de mettre l'homme au centre de l'économie, du projet. Dans le « Manifeste des régions pour une Economie Sociale et Solidaire, respectueuse des personnes, des territoires et de l'environnement » les régions décident de développer l'entrepreneuriat collectif à travers des actions de sensibilisation et de promotion auprès des jeunes, des lycées, des universités, mais aussi des réseaux de la création d'entreprise, de développer par la duplication les expériences réussies d'entreprises sociales, d'encourager la reprise d'entreprises par les salariés notamment en S.C.O.P. , de promouvoir les initiatives organisationnelles que sont les S.C.I.C. (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif). Une autre économie est possible : l'Economie Sociale et Solidaire doit être un axe structurant de notre programme et donc de notre projet de société. C'est une voie qui montre dans de nombreux cas sa bien meilleure adaptation aux enjeux collectifs que la gestion étatique ou capitaliste. L'Economie Sociale et Solidaire peut être une force pour notre projet socialiste. Le PS osera-t-il ?



Geneviève GANTOIS
Déléguée fédérale à l'ESS
Fédération socialiste du nord (59)

3 QUESTIONS A

Patrick LENANCKER Président de la C.G. SCOP

lescop

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET PARTICIPATIVES

Quelles sont les missions de la Confédération Générale des Scop ?

La Confédération générale des Scop anime et coordonne au niveau national le réseau des Scop, sociétés coopératives et participatives, qui est au service de ses quelques 2000 entreprises membres. A ce titre, elle représente les Scop auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Elle coordonne aussi l'action du réseau implanté sur tout le territoire, avec douze unions régionales et trois fédérations de métiers dans le BTP, l'industrie et la communication.

Quelles sont les spécificités et l'intérêt politique d'un soutien à l'entrepreneuriat coopératif ?

Les Scop se caractérisent par la mise en commun des efforts des salariés qui se responsabilisent pour prendre en main collectivement leur entreprise et partager ensemble le capital, les décisions, les résultats. Par leur fonctionnement coopératif, les Scop sont par définition tournées vers l'économie réelle, tournée vers le long terme et la création de richesses. Leur gouvernance leur permet de conso-

lider leur indépendance et leur pérennité. En leur offrant la possibilité de devenir co-entrepreneurs, les Scop permettent aux salariés de se sentir reconnus et maîtres de leur destin dans leur entreprise. Leur modèle est un réel vecteur d'ascension sociale.

Quelles sont les attentes de la CG Scop à l'égard des pouvoirs publics ?

Elles portent essentiellement sur la reconnaissance d'un fonctionnement spécifique qui, dans le contexte de mondialisation financière et de crise économique, peut apporter une vraie réponse à beaucoup de PME. Concrètement, nous souhaiterions que soit encouragé le financement des Scop pour leur permettre de se développer, se regrouper, affronter la crise, s'inscrire dans des secteurs stratégiques. Par ailleurs, nous souhaiterions voir encouragée la reprise d'entreprise par les salariés en Scop qui offre une alternative aux reprises par les fonds d'investissement et peut permettre d'ancrer localement les savoir-faire et les emplois.

Pour en savoir plus : <http://www.lescop.coop/>



LES ENTREPRISES COOPERATIVES : UN MODELE D'AVENIR

Quelle différence entre les fruitières du Jura qui fonctionnent depuis le 13ème S, et en 2010, à Grenoble, Surgical Institute qui développe des robots d'interventions chirurgicales ? Réponse : le principe coopératif !

Les entreprises coopératives couvrent des secteurs d'activités extrêmement divers, par exemple le bâtiment (Construction et travaux) l'industrie (pompes Japy), la métallurgie (Aciéries de Ploermel), l'électronique (Die elec 87), les travaux public (La Moderne) les banques (Crédit Coopératif), l'énergie (Enercoop), la culture (Maison de la danse), le social (Aintrepides), l'insertion (Abelia), les services à la personne (Trait d'union), le tertiaire (Chèque déjeuner), la communication (Approche), la formation (Acile).... Hors de nos frontières, en Espagne citons Mondragon forte de 75 000 employés cette entreprise n'a jamais licencié depuis sa création en 1946 !

L'entreprise coopérative est fondée sur 3 principes : la primauté de l'homme sur le capital, la démocratie des grandes décisions par vote selon le principe " un homme une voix ", la répartition des résultats selon une règle juridique imposant en premier lieu une partie à l'entreprise elle-même (réserve), une seconde aux employés et une éventuelle troisième part aux actionnaires.

La crise que nous traversons permet de mettre en évidence l'intérêt de ces structures coopératives et de leur vocations sociales :

- Résistance particulière aux besoins de fonds propres grâce aux réserves qui permettent non seulement d'absorber les variations de trésorerie mais aussi de garantir les emprunts bancaires pour des investissements
- Non délocalisation : comme les employés détiennent la majorité du capital, donc 51% des votes, ils n'adopteront certainement pas la délocalisation de leur outil de travail
- Gouvernance ne se limitant pas au pouvoir des actionnaires mais capable d'associer l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise autour d'un projet commun : salariés (sociétaires), dirigeants, consommateurs, financeurs...
- Indépendamment des Sociétés Coopératives et Participatives (Scop) qui ont largement fait leur preuve dans de nombreux domaines d'activités, le nouveau statut des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) autorise des partenariats public/privé, permettant aux collectivités locales d'être sociétaires. Ces partenariats sont rendus de plus en plus nécessaires par la raréfaction des moyens financiers publics.

Depuis 2002, l'Organisation Internationale du Travail invite les organisations patronales, syndicales et les Etats à s'impliquer dans leurs champs de compétences pour encourager la structure coopérative, convaincue qu'elles concourent à la justice sociale, au respect des droits sociaux et humains.

Les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, associations, coopératives, mutuelles représentent plus de 207000 établissements employeurs, employant plus de 2,2 millions de salariés, soit 11,7% du total des salariés privés générant une masse salariale supérieure à 45 milliards d'euros. Dans l'histoire, des militants socialistes ont accompagné cette forme d'entreprise pour leur but social et humaniste. Aujourd'hui, face à la crise, loin des gains indécents de certains patrons, des parachutes dorés, des abus, le PS a le devoir de porter politiquement très fort cette forme d'entreprise.

L'ONU a d'ailleurs ouvert la voie en proclamant 2012 année internationale des coopératives !



Jean Marc LECULIER
Gérant de coopérative
Fédération socialiste de l'Ain (01)

Pour en savoir plus :
www.entreprises.coop
<http://www.ica.coop/fr/>

Agenda / Vie des fédés

8 et 9 mai LILLE

5ème Forum National du Commerce Equitable

16 et 19 mai BERLIN

Congrès du CIRIEC International : « L'économie politique et sociale dans la crise économique : support du développement durable »

29 mai

Convention du PS pour « un nouveau modèle de développement économique, écologique, social »



1^{er} groupe coopératif mondial, MONDRAGON rassemble 256 entreprises implantées dans l'industrie, la distribution, la finance ou la formation. Créée en 1956 au Pays Basque, la coopérative est devenue une entreprise leader mondial dans le domaine de l'électroménager au travers des marques **FAGOR, BRANDT** ou **VEDETTE** et un acteur essentiel de l'économie espagnole grâce à la banque coopérative **CAJA LABORAL**, les hypermarchés **EROSKI** ou l'Université **Mondragon** qu'elle a fondée.

En 2008, 70% des 90 000 salariés du groupe sont des « socios » (associés) détenteurs d'une partie du capital. Dans chaque coopérative, l'assemblée générale des socios élit un conseil d'administration qui désigne le Président, puis le directeur de l'entité. En parallèle, un Conseil social représentant uniquement les socios exerce une surveillance sur l'action du conseil d'administration. Au niveau des ateliers, les responsables sont eux-mêmes élus par les membres.

Les bénéficiaires du groupe sont partagés entre les œuvres sociales (10%), les membres de la coopérative (60%) sous forme de participation reversée lors du départ de l'entreprise et un fond de réserve pour les entreprises coopératives en difficulté (30%). Dans cette hypothèse, une solidarité joue avec les entreprises du groupe créatrices d'emplois, celles-ci pouvant recruter les associés menacés en les formant à de nouveaux métiers.

Depuis plus de 50 ans, **MONDRAGON** démontre au quotidien la force du mouvement coopératif et sa capacité d'adaptation et de résistance pour concilier un projet politique humaniste et des contraintes économiques.

Pour en savoir plus : <http://www.mondragon-corporation.com/language/fr-FR/FRA.aspx>



L'économie sociale et solidaire est historiquement très présente en Bretagne. Elle emploie 76 000 salariés (14% du total des emplois salariés). Tous les secteurs d'activité sont concernés : mutuelles de protection sociale et de santé, coopératives de production, de consommation, banques mutualistes, coopératives agricoles, associations dans le domaine sanitaire et social, dans les services aux personnes, dans l'environnement, l'insertion par l'économique, la culture, les loisirs, le commerce équitable, la solidarité internationale....

En regard des enjeux et défis économiques, démographiques, sociaux, environnementaux qui nous attendent, notre majorité du Conseil régional de Bretagne, a engagé depuis 2004 une ambitieuse politique de soutien au développement de l'ESS. Elément à part entière de notre schéma régional de développement économique (SRDE), le budget spécifiquement fléché sur l'ESS est de 6 millions d'euros.

Notre politique s'est attachée à accompagner les acteurs et réseaux, à aider à la structuration de l'ESS mais aussi à impulser de nouvelles dynamiques :

Accompagner le développement du secteur associatif : convention de partenariat avec la CPCA, financement d'emplois associatifs régionaux, financement de groupements d'employeurs, développement des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA), création d'un Fonds régional de formation des responsables bénévoles, appui aux outils financiers de garantie et de prêts.

Accompagner le développement du secteur coopératif : convention triennale avec l'URSCOP, soutien au développement de coopératives d'activité et d'emploi (CAE).

Aide à la structuration de l'ESS : convention triennale avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES), participation et financement de l'Observatoire régional de l'ESS et financement des pôles de développement de l'ESS dans chacun des 21 pays de Bretagne.

Impulser de nouvelles dynamiques : travail collectif prospectif sur la filière « services aux personnes » ; projet expérimental sur la formation des salariés dans le secteur de l'insertion par l'activité économique ; engagement d'une coopération économique innovante entre la Bretagne et l'Afrique de l'Ouest.

Les pôles de développement de l'ESS sont un des dispositifs les plus innovants et les plus structurants mis en place au cours de cette mandature : conçu à l'échelle locale, notre appel à projet exigeait que ces pôles rassemblent la plus grande diversité d'acteurs de l'ESS du territoire et qu'ils puissent créer, accélérer une dynamique de développement de projets créateurs d'utilité sociale et d'emplois. La Région finance un emploi par pôle pour animer et structurer la démarche. La CRES est chargée d'accompagner les pôles naissants et de mutualiser au niveau régional. Ce dispositif suscite un fort engouement.

Pour les prochaines années, prolongeant ce qui a été engagé depuis 2004, un enjeu sera celui de la vie associative et particulièrement de l'éducation populaire, tellement essentielle pour la qualité du vivre ensemble, pour la citoyenneté, pour le lien social... et tellement malmenée et inquiète pour son avenir, ses financements.

Autre enjeu majeur : ancrer l'ESS dans le paysage économique et entrepreneurial de Bretagne : la crise économique et les mutations qui sont devant nous offrent aux acteurs de l'ESS l'occasion de montrer et démontrer que cette façon d'entreprendre incarne une réponse réelle aux enjeux de réinvention d'une économie éthique au service de l'humain et d'une démocratie territoriale. Il faudra être ambitieux et innovant.

La Région sera là pour accompagner, impulser, mettre en mouvement...

Alain YVERGNIAUX
Anclen Conseiller Régional, délégué à l'ESS
Fédération socialiste d'Ille-et-Vilaine (35)

PARTICIPENT A LA LETTRE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : Farida BOUDAOUJ (69), David HUYNH (92), Yassir FICHTALI (93), Claire SCHMITT (75), Daniel TOURNEZ (45), Jean-Marc LECUYER (01), Geneviève GANTOIS (59), Gérard CHARBONNIER (49), Armand ROSENBERG (01)

Vous souhaitez participer au travail de la commission ?

Vous souhaitez vous inscrire à la lettre par mail ?

Contactez nous sur :

ess@parti-socialiste.fr